

Le : 19 NOV. 2020

N° :

Arrêté n° CAB 015/2020
portant délégation de signature et de fonctions à Madame Sofia CARTI-CORDINGTON, 3^{ème} vice-présidente de la collectivité de Saint-Martin

Le Président du Conseil territorial,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article LO 6352-3,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil territorial du 6 novembre 2020,

Considérant la nomination de Madame Sofia CARTI-CODRINGTON en qualité de 3^{ème} vice-présidente de la collectivité de Saint-Martin,

Considérant que le président du Conseil territorial peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

ARRÊTE

Article 1 : Il est porté délégation de signature et de fonctions à Madame Sofia CARTI-CODRINGTON, 3^{ème} vice-président de la collectivité de Saint-Martin pour conduire les politiques publiques dans les domaines suivants :

- Éducation
- Social
- Formation

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète ; au Trésorier, comptable public de la Collectivité ; et notifié aux intéressés.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Martin, le 18 novembre 2020

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

